



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AOÛT 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt août à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade-sur-L'Adour dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyrille CONSOLO, Vice-président.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 août 2018

#### Ordre du jour :

- ❖ Prime de rentrée scolaire 2018
- ❖ Secours exceptionnel
- ❖ EHPAD de Coujon : Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ❖ EHPAD de Coujon : Fermeture d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ❖ EHPAD de Coujon : Création de quatre postes d' « Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe » à temps complet
- ❖ EHPAD de Coujon : Fermeture de quatre postes d' « Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe » à temps complet
- ❖ EHPAD de Coujon : Création d'un poste d'Auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ❖ EHPAD de Coujon : Fermeture d'un poste d'Auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- ❖ EHPAD de Coujon : Création d'un poste d'Adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences
- ❖ EHPAD de Coujon : Budget primitif 2018 - Décision Modificative n°2
- ❖ Questions diverses

**Présents** : Cyrille CONSOLO, Marie-Line DAUGREILH, Françoise DELAMARE, Marie-France GAUTHIER, Christian CUZACQ, Bernard PIRLET, Gisèle CASSAGNE, Marie-Christine COSTE, Sylvie FERRE

**Excusés** : Pierre DUFOURCQ, Odile LACOUTURE

**Absente** : Michelle LAFITTAU



## Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018



### 1) Prime de rentrée scolaire 2018

Monsieur le Vice-président propose de reconduire le principe de l'octroi d'une prime de rentrée scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans inclus scolarisés et dont les parents sont domiciliés sur la commune de Grenade sur l'Adour.

Cette prime allouée sous forme de bon d'achat nominatif est utilisable pour l'achat de vêtements ou de chaussures dans un magasin déterminé.

Monsieur le Vice-président propose le versement de cette prime dans les conditions suivantes :

Quotient familial	Montant de la prime accordée par enfant
Moins de 350 €	60 €
De 350,01 € à 480 €	50 €

Il précise que le mode de calcul du Quotient Familial s'adosse aux préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi qu'il suit :

**Calcul du quotient familial :** 
$$\frac{1/12^{\text{ème}} \text{ du revenu } (*) + \text{ les prestations familiales du mois précédant la demande}}{\text{le nombre de parts } (**)}$$

(\*) Il s'agit des ressources nettes des personnes qui vivent au foyer avant abattements fiscaux et charges fiscalement déductibles, indemnités de chômage et maladie (avis d'imposition N-1).

(\*\*) Le nombre de part correspond à :

- pour les parents isolés : 2
- par enfant à charge :
  - pour le 1er enfant : 0,5
  - pour le deuxième enfant : 0,5
  - pour le troisième enfant : 1
  - pour le quatrième enfant et au-delà : 0,5
- par enfant handicapé : 1

Les familles concernées, en plus des éléments de ressources à fournir devront, lors de la constitution du dossier, transmettre :

- Le n° d'allocataire Caf,
- Le livret de famille,
- L'attestation de scolarisation du ou des enfants.

Dès lors que les conditions sont remplies, la prime est accordée et un bon d'achat à utiliser avant le 15 décembre 2018 est remis aux familles bénéficiaires.

La date limite d'attribution de cette prime est fixée au 30 novembre 2018.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder une prime de rentrée scolaire pour l'année 2018 aux enfants de 6 à 16 ans inclus scolarisés dont les parents sont domiciliés sur la commune de Grenade sur l'Adour, selon les conditions définies ci-dessus,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

## **2) Secours exceptionnel**

Monsieur le Vice-président expose au Conseil d'administration les difficultés financières d'une administrée grenadoise et présente le devis de réparation de sa voiture.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de prendre en charge les frais de réparation de cette administrée grenadoise pour un montant de 550,64. €. Cette somme sera réglée directement au Garage CLAVE Rodolphe à Bordères et Lamensans,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet,

**DIT** que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2018.

Cette aide d'urgence ne doit en aucun cas revêtir un caractère habituel et cette administrée devra s'efforcer de trouver des solutions en vue de faire des économies (plan isolation à un euro, étudier l'éventualité d'une location...).

## **3) EHPAD de Coujon : Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Vice-président informe qu'il conviendrait de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 afin de permettre à un agent d'accéder à un avancement de grade dans le cadre de la promotion sociale pour lequel la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Landes, dans sa séance du 6 juillet 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de créer un poste d'Adjoint administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

**DIT** que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2018 de l'EHPAD de Coujon,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

#### **4) EHPAD de Coujon : Fermeture d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Vice-président indique que suite à la nomination au grade supérieur d'un agent, il est nécessaire de fermer le poste qu'il occupait précédemment sur la base du grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la fermeture d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

#### **5) EHPAD de Coujon : Création de quatre postes d' « Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe » à temps complet**

Monsieur le Vice-président informe qu'il conviendrait de créer quatre postes d' « Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe » à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 afin de permettre à quatre agents d'accéder à un avancement de grade dans le cadre de la promotion sociale pour lequel la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Landes, dans sa séance du 6 juillet 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de créer quatre postes d' « Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe » à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

**DIT** que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2018 de l'EHPAD de Coujon,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

#### **6) EHPAD de Coujon : Fermeture de quatre postes d' « Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe » à temps complet**

Monsieur le Vice-président indique que suite à la nomination au grade supérieur de quatre agents, il est nécessaire de fermer les postes qu'ils occupaient précédemment sur la base du grade d' « Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe » à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la fermeture de quatre postes d' « Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe » à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

### **7) EHPAD de Coujon : Création d'un poste d'Auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Vice-président informe qu'il conviendrait de créer un poste d'Auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 afin de permettre à un agent d'accéder à un avancement de grade dans le cadre de la promotion sociale pour lequel la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Landes, dans sa séance du 6 juillet 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de créer un poste d'Auxiliaire de soins Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

**DIT** que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2018 de l'EHPAD de Coujon,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

### **8) EHPAD de Coujon : Fermeture d'un poste d'Auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Vice-président indique que suite à la nomination au grade supérieur d'un agent, il est nécessaire de fermer le poste qu'il occupait précédemment sur la base du grade d'Auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la fermeture d'un poste d'Auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

### **9) EHPAD de Coujon : Création d'un poste d'Adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Président propose de créer un poste d'Adjoint technique au sein de l'EHPAD de Coujon, dans les conditions ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Il précise que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »,

**PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, et que la durée du travail est fixée à 25 heures par semaine,

**INDIQUE** que la rémunération de l'agent recruté sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,

**AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce nécessaire.

## **10) EHPAD de Coujon : Budget Primitif 2018 - Décision Modificative n°2**

Monsieur le Vice-président propose au Conseil d'Administration de procéder à quelques réajustements au titre des sections d'Investissement et de Fonctionnement, ainsi qu'il suit :

### **Section d'Investissement**

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
<u>Articles</u>	<u>Dotations</u>	<u>Articles</u>	<u>Dotations</u>
1641 (Emprunts)	- 50 496,70 €	1641 (Emprunts)	+ 50 496,70 €

### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	
<u>Articles</u>	<u>Dotations</u>
6581 (Frais de culte)	- 37 400,14 €
6558 (Autres charges de gestion courante Quote-part de résultat sur opérations)	+ 37 400,14 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** la décision modificative n° 2 du Budget Primitif 2018 de l'EHPAD de Coujon, comme exposé ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce à cet effet.

### REMARQUES DIVERSES

Concernant l'EHPAD, Madame Coste souhaite savoir s'il est possible de mettre un panneau de signalisation « sens interdit » pour déterminer le sens de circulation ? Monsieur Consolo informe les membres qu'un projet de création d'un parking en face de l'EHPAD est en cours, dans le cadre du PLUI ; cependant en attendant une étude pour déposer un panneau « sens interdit » pourrait être faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.